

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 98.00.680.005.1 DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1998

## Doseuse pondérale HAVER & BOECKER modèles COMPACT, L, BB et NWED

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE PAR LE DECRET N° 96.441 DU 22 MAI 1996 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

### FABRICANT

HAVER ET BOECKER, Carl Haver Platz, 59282 Oelde (Allemagne).

### DEMANDEUR

HAVER FRANCE, 7, rue des Bauches, 78260 Achères (France).

### OBJET

La présente décision complète les décisions d'approbation n° 90.1.05.641.2.3 du 17 avril 1990 (1), relative aux doseuses pondérales HAVER & BOECKER modèles DI-L et DI-BB/DI-COMPACT et n° 90.1.06.641.1.3 du 8 juin 1990 (2) relative aux doseuses pondérales HAVER & BOECKER modèle DI-NWED transférées à la société HAVER FRANCE par la décision n° 92.00.681.028.1 du 15 juin 1992 (3) relative aux doseuses pondérales HAVER & BOECKER.

### CARACTERISTIQUES

La doseuse pondérale modèles COMPACT, L, BB et NWED faisant l'objet de la présente décision diffère des modèles approuvés par la décision

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1990, page 651.

(2) *Revue de Métrologie*, juillet 1990, page 977.

(3) *Revue de Métrologie*, juin 1992, page 919.

précitée par son dispositif électronique de mesure et d'asservissement comportant les éléments suivants :

- un dispositif indicateur numérique équipant un dispositif électronique de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales d'un modèle approuvé (les dispositifs fonctionnels et les caractéristiques figurent dans la décision d'approbation correspondante) ;
- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte (modèles COMPACT, L et BB) ou deux capteurs à jauges de contrainte (modèle NWED) travaillant en flexion, faisant l'objet soit d'une autorisation de mise sur fiche, soit d'un certificat d'essais délivré par un organisme notifié au sein de l'Union Européenne et dont le coefficient  $p_1$  est inférieur ou égal à 0,7.

Les autres caractéristiques métrologiques restent inchangées.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision portent notamment les références de la présente approbation de modèle.

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques d'une doseuse pondérale modèles COMPACT, L, BB et NWED étant dépendantes de ses éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité des modules utilisés entre eux et avec les caractéristiques de la doseuse pondérale complète doit être apportée par le demandeur lors de la vérification primitive.

De plus, le demandeur tient la décision d'approbation du dispositif électronique de mesure et

d'asservissement à la disposition de l'agent chargé de la vérification primitive.

La vérification primitive est réalisée en une phase au lieu d'installation.

#### DEPOT DE MODELE

Les plans et les schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous les références DA 13.1543, DA 13.1544 et DA 13.1593, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

#### VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

#### REMARQUE

En application du décret n° 96-441 du 22 mai 1996 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à l'article 26 du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

---